

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 mai 2023

*Nombre de conseillers* : En exercice : 11 Présents : 10 Absents : 1 Votants :

*Date de convocation* : 28/04/2023

*Affichage de la convocation le* : 28/04/2023

*Affichage du compte rendu le* : 5mai 2023

**ETAIENT PRESENTS** : , Emeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

**PRESIDENT DE SEANCE** : Martial DARDELIN.

**EXCUSÉ** : Jean-Yves AIT ALLOUACHE pouvoir à Gérard PERRIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Antoine COTTIN

**Ordre du jour** :

*Informations*

*Devis et droits de préemption signés*

*Autorisations d'urbanisme délivrées*

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

3.Travaux rue de Chevigney – autorisation signature du marché

4.Proposition études :

4.1 rue de Moncley

4.2 Stade

5.Remboursement de facture à un conseiller municipal

6.Mise à disposition de terrain

7. Questions diverses

**1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Antoine COTTIN secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

**Délibération 2023/05/04/01**

## 2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023.  
*Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 n'appelle ni remarque ni observation.*

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

### Délibération 2023/05/04/02

#### INFORMATIONS

- *Droit de préemption : Néant*
- *Devis signés :*
- *Autorisations d'urbanisme signées*
  - *Permis de construire :*
  - *Déclaration préalable :*
    - *DROUET Pierre – 23 Rue de Chevigny – Pose de panneaux photovoltaïques*
    - *SCI MAJU – 5 C route de Moncley – Changement de destination*
    - *COLIN Pascal – 52 Grande Rue – Réfection toiture, suppression cheminée*
    - *FAHY Carole – 2 rue des Diligences – Modification façade*
  - *Certificat d'urbanisme :*
    - *CUa : Lieudit : Varnage, A 474-Lieudit Tiaboley, B 288- Lieudit Champs Job Dessus B 326*

## 3/ TRAVAUX RUE DE CHEVIGNEY – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle les travaux pour lesquels un appel d'offre a été réalisé en février.

Les demandes de subventions ont été faites :

- A la Préfecture au titre de la DETR : certificat de dossier complet en date d'aout 2022.
- Au Département au titre des aménagements de sécurité : autorisation du 28 avril 2023, permission de voirie du 3 mars 2023.

Les résultats de l'appel d'offres connus, la commune a décidé de procéder à une négociation comme l'offre la possibilité du MAPA.

Après négociation BEJ, maître d'œuvre, a réalisé l'analyse des offres et procédé à la notation.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Bonnefoy qui a obtenu la meilleure note.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 119098,50 € HT.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

### Délibération 2023/05/04/03

#### **4/ PROPOSITION ETUDES**

##### **4.1 Rue de Moncley**

Dans le cadre des travaux prévus pour la réhabilitation de la rue de Moncley, de la place de la mairie jusqu'à la sortie du village au droit du Prélot, qui pourra être réalisée après la reprise des réseaux d'eau potable et eaux usées programmée par le SIEVO en 2024, une convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre est proposée par l'entreprise BEJ pour un montant de 18 760 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'assistance à maîtrise d'œuvre avec l'entreprise BEJ pour un montant de 18 760 € HT.

Décomposition : Levé topographique 2800 € HT honoraires AMO : 15 960 € HT

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

#### **Délibération 2023/05/04/0401**

##### **4.2 Stade**

Un projet travaux de rénovation du pôle sportif d'Emagny comprenant la réalisation d'un stade 5X5 de 20mx40m en synthétique pour permettre une utilisation toute l'année, l'agrandissement de vestiaires pour tenir compte du nombre importants de licenciés et l'accueil d'équipes masculines et féminines, la mise aux normes du garde-corps et des éclairages, a été engagé en concertation avec l'association sportive du Football Club d'Emagny-Pin et la collaboration bénévole d'un conseiller de la ligue de football.

la société A2C Sports, spécialiste de ce type de réalisation, a établi un devis de maîtrise d'œuvre complet de la conception au suivi de la réalisation.

Dans une première phase, il s'agit d'établir un programme détaillé correspondant aux besoins et d'établir les dossiers permettant d'obtenir les autorisations de réalisation et la recherche de tous les financements attribuables à ce type d'aménagement.

Le maire indique qu'il s'agit d'une étude de faisabilité de l'opération et donc que seules les phases APS et APD, à ce stade d'avancée du dossier sont à retenir.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis pour un montant de 9 000 € HT pour réaliser l'étude de faisabilité.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

#### **Délibération 2023/05/04/0402**

#### **5/ REMBOURSEMENT DE FACTURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Trois cartes SD ont été achetées par un conseiller municipal, il convient de procéder à leur remboursement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer ce remboursement de matériel pour M HUOT Aimé destiné à l'usage municipal pour un montant de 29.97 €.

Vote : Pour : 11 Abstention : Contre :

## Délibération 2023/05/04/05

### 6/ MISE A DISPOSITION DE TERRAIN

Depuis plusieurs mois notre employé communal a défriché, débroussaillé le chemin dit « Chemin aux Vaches ».

Les riverains ont élagué leurs haies afin de permettre un usage piéton correct. La parcelle se prête par ailleurs à l'installation progressive d'un verger communal, qui aura vocation à accueillir des variétés d'arbres fruitiers typiques de notre région.

Dans ce contexte, une propriétaire riveraine propose à la commune de mettre à disposition du public son verger mitoyen du chemin afin de permettre aux promeneurs de pique-niquer et même de récolter les fruits. En contrepartie la commune entretiendrait le terrain sur une surface d'environ 10 ares.

Le Maire soumet cette proposition à l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention dans ce sens.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

## Délibération 2023/05/04/06

### 7/ QUESTIONS DIVERSES

#### 7.1 Chemin N° 7 Autorisation de signature de convention :

Délibération pour signature d'une convention de délégation à la commune d'Emagny afin de déposer un dossier commun de subvention auprès du Département du Doubs pour l'aménagement du chemin rural n°7 à Emagny et son prolongement sur le territoire de la commune de Moncley.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du chemin rural reliant les communes de Moncley et Emagny, et compte-tenu du fait que cette réfection sera réalisée simultanément sur les deux territoires, les maires souhaitent déposer auprès du Département du Doubs un dossier commun.

La meilleure offre est faite par l'entreprise Roger Martin pour un montant total des travaux s'élevant à : 35 569,75 HT soit 42 683,70 TTC

Le montant des parts communales s'établit comme suit :

- 8700,25 HT soit 10 440,30 TTC pour Moncley
- 26 869,50 HT soit 32 243,40 TTC pour Emagny

Le Conseil municipal accepte ce montant de travaux :

- Autorise la mairie d'Emagny à déposer un dossier commun de demande de subvention
- Autorise le maire à signer la convention proposée.
- Autorise le maire à signer le marché de travaux après dépôt du dossier de subvention.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

## Délibération 2023/05/04/0701

## 7.2 Demande de subvention

Le conseil municipal a validé la convention proposée au point 7.a et il convient de permettre le dépôt du dossier de subvention. Une délibération a été prise précédemment lors du Conseil Municipal du 7 avril 2023 ne tenant pas compte de la convention signée avec la commune de Moncley, de ce fait il convient d'annuler la délibération 2023/04/07/07.02.

Le Conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection du chemin N°7 dont le montant s'élève à : 35 569,75 € HT soit 42 683,70 € TTC
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 21 341,75 €
  - Subventions : 14 228 €
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental
- S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Vote : Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 0

## Délibération 2023/05/04/0702

### 7.3 Convention CDG 25 – Référent déontologue

Le CDG 25 propose une convention afin de remplir les obligations incombant aux communes en matière de respect des principes déontologiques.

(Voir convention jointe).

Le prix de cette prestation s'élève entre 97 € et 257 € par saisine.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion et autorise la Maire à signer la convention.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de gestion du Doubs :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

« - **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- . Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe

- **AUTORISE** Madame/Monsieur le/la Maire (Président(e)) à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget. »

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

### Délibération 2023/05/04/0703

La séance est levée à 10 h 30

Emagny, le 5 mai 2023

Le Maire,

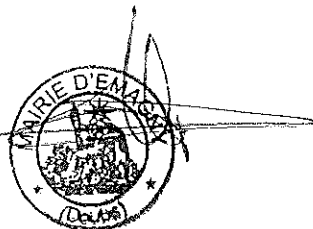


Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
<u>2023/05/04/01</u>	Désignation secrétaire de séance	Approuvée
<u>2023/05/04/02</u>	Approbation du PV de la séance du 7 avril 2023	Approuvée
<u>2023/05/04/03</u>	Travaux rue de Chevigney- autorisation signature marché	Approuvée
<u>2023/05/04/0401</u>	Etude rue de Moncley	Approuvée
<u>2023/05/04/0402</u>	Etude stade	Approuvée
<u>2023/05/04/05</u>	Remboursement de facture à un conseiller municipal	Approuvée
<u>2023/05/04/06</u>	Mise à disposition de terrain	Approuvée
<u>2023/05/04/0701</u>	Chemin rural N° 7 : autorisation de signature de convention avec la commune de Moncley	Approuvée
<u>2023/05/04/0702</u>	Chemin rural N° 7 : demande de subvention	Approuvée
<u>2023/05/04/0703</u>	Convention CDG- Référent déontologue	Approuvée